

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/206

Objet : Travaux de couverture avec utilisation d'un échafaudage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration de travaux n°DP 032 462 25 00041

VU la demande présentée le 22/10/2025 par la SARL CHRISTOPHE PRADERE, agissant pour le compte de Mme Laurence FOURTEAU, en vue d'occuper le domaine public au droit du 6 rue des Femmes afin d'effectuer des travaux de couverture avec utilisation d'un échafaudage pour la période du 04/11/2025 au 19/11/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SARL CHRISTOPHE PRADERE est autorisée à occuper le domaine public au droit du 6 rue des Femmes afin d'effectuer des travaux de couverture avec utilisation d'un échafaudage pour la période du 04/11/2025 au 19/11/2025.

Article 2 : Le stationnement pourra être effectué ponctuellement sur le trottoir .

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 27 octobre 2025

Le Maire
Barbara NETO

